LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS1 dans sa séance du 27 au 29 mai 2024 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 01 au 04 juillet 2024 ;

Attendu que l'équipe de recherche labelisée U 1340 est localisée au sein de l'UMR CNRS-UPC 7592 :

DECIDE:

Article 1: Il est créé, pour une durée de 5 ans, une équipe de recherche labellisée intitulée

« Développement et troubles neurologiques chez l'homme ».

Article 2 : Cette Unité de recherche est référencée pour l'Inserm : U 1340.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Jacques Monod 15 rue Helène Brion

75013 Paris

Article 4: L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la Délégation régionale

Paris-IDF centre-Nord

Article 5 : Madame Vanessa RIBES-POUJOL est nommée directrice de l'Unité pour la

période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Article 6: La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel Président-Directeur général de l'Inserm